

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 16 décembre 2025

Sur convocation en date du 10 décembre 2025, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 16 décembre 2025 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc	BURTIN Béatrice
JACQUEMET Rodolphe	CHATARD Kévin	VINIÈRE Michel
LAUPRETRE Patrick	BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe
THERMET Laure	MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire
PERDRIX Catherine	MERLE Sandra	BURDY Meryl
DAVID Magalie	TAPONARD Emmanuel	SCHUBERT Anja
BELQAID Zahira	JOSSERAND Raphaël	

Était excusé :

Jean Luc BLANC a donné pouvoir à Jean-Luc CHEVILLARD
Patrice JANODY a donné pouvoir à Bernard PERRET
Paola BONHOURE a donné pouvoir à Alexis MORAND

Étaient absents :

Serge CHANEL et Joséphine MAZUÉ

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

MISE EN ADEQUATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : SUPPRESSIONS DE POSTES A TEMPS NON COMPLET : poste de commis de cuisine à temps non complet

Entendu le rapport de M. le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1, L332-8 et L.542-1 à L.542-5

Vu l'avis du comité social territorial en date du 3 décembre 2025

En 2021, afin de mettre en place un remplacement pérenne sur le poste d'un agent placé en congé longue maladie, il avait été créé un poste de commis de cuisine à 27 heures hebdomadaires pour faire évoluer également la cuisine du restaurant scolaire. Le recrutement effectué a permis de développer la réalisation de plats fait maison avec des ingrédients frais et locaux, et notamment en pâtisserie.

Aujourd'hui, l'agent recruté ayant souhaité prendre une nouvelle direction professionnelle, il convient de recruter un nouvel agent tout en cherchant à poursuivre l'évolution de l'organisation de la cuisine. En effet, la professionnalisation de la production en cuisine nécessite désormais la maîtrise de l'outil informatique, la réalisation de fiches techniques ainsi que le suivi de la production auprès des enfants de maternelle afin de gérer les quantités à préparer. Dans ces conditions, il est proposé la suppression du poste de commis de cuisine à 27 heures hebdomadaires annualisées pour recréer un poste de cuisinier à 35 heures hebdomadaires annualisées.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- supprimer un poste d'adjoint technique territorial 27 heures hebdomadaires annualisées, filière technique, catégorie C affecté au service restaurant scolaire et entretien des bâtiments administratifs et scolaires
- modifier en conséquence le tableau des emplois
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,
Bernard PERRET



Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE

